

AVIS DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MAI 2020

Le mercredi 20 mai 2020, Monsieur Alain DALMAS, Maire de Garons, en vertu de l'article L 2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a adressé une convocation au Conseil Municipal nouvellement élu au complet le 15 mars 2020, pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes, le mercredi 27 mai 2020, dans la salle prévue à cet effet.

Fait à Garons, le 20 mai 2020.



SEANCE DU MERCREDI 27 MAI 2020

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt et le vingt-sept mai à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Garons, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sur la convocation qui leur a été adressée par le Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12 3^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux :

- Alain DALMAS
- Josiane GAUDE
- Yves RODRIGUEZ
- Brigitte MALIGE
- Jean-Max MARCOUREL
- Jacqueline CHAPEYRON
- Jean-Pierre BENEDETTI
- Aline BASTIDA
- Michel JARRY
- Marie-France RAINVILLE
- Julien BUIL
- Monique BOYER
- Saad AMARA
- Alain LASSERRE
- Laurence TRAZIC
- Jessica CHARLEMOINE
- Nathalie PADE
- Jean GIRAUD
- Elisabeth BIAGETTI
- Francis LEJEUNE

Etaient absents MM. les Conseillers Municipaux :

- Michel QUENIN (procuration donnée à Monsieur Yves RODRIGUEZ)
- Laurent CAUGANT
- Philippe PAILHES
- Christel PEREZ
- Guillaume TARDIEU
- Marlène VALENZA
- Viviane XAYKAO

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain DALMAS, Maire, après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et à déclarer installer : MM. DALMAS, RODRIGUEZ, GAUDE, MARCOUREL, MALIGE, BENEDETTI, CHAPEYRON, JARRY, BASTIDA, BUIL, LEJEUNE, BIAGETTI, RAINVILLE, GIRAUD, QUENIN, PADE, LASSERRE, BOYER, CAUGANT, PAILHES, TRAZIC, PEREZ, TARDIEU, VALENZA, XAYKAO, CHARLEMOINE, AMARA dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Julien BUIL le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la Présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame Laurence TRAZIC.

I – ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

<i>Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de votants (enveloppes déposées)</i>	<i>21</i>
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau</i>	<i>1</i>
<i>(article L 66 du Code Electoral)</i>	
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<i>20</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>11</i>

Monsieur Alain DALMAS a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

II – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur Alain DALMAS, Maire, après avoir repris la Présidence, demande à l'assemblée de fixer le nombre des Adjointes, en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il soumet le projet de création de huit postes d'Adjointes.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

III – ELECTION DES ADJOINTS

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain DALMAS, élu Maire, à l'élection des Adjointes.

Une seule liste de candidats est proposée. Elle est composée de :

- Yves RODRIGUEZ
- Josiane GAUDE
- Jean-Max MARCOUREL
- Brigitte MALIGE
- Jean-Pierre BENEDETTI
- Jacqueline CHAPEYRON
- Michel JARRY
- Aline BASTIDA

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de votants (enveloppes déposées)</i>	<i>21</i>
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau</i>	<i>0</i>
<i>(article L 66 du Code Electoral)</i>	
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<i>20</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>11</i>

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Yves RODRIGUEZ. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- Yves RODRIGUEZ
- Josiane GAUDE
- Jean-Max MARCOUREL
- Brigitte MALIGE
- Jean-Pierre BENEDETTI
- Jacqueline CHAPEYRON
- Michel JARRY
- Aline BASTIDA

IV - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L2121-7 du CGCT, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élú local lors de la première réunion du Conseil Municipal immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints.

Il indique qu'en annexe de cette charte, le chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (partie législative et partie règlementaire) a été joint lors de la transmission des rapports relatifs à la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, prend acte de la charte de l'élú local et de ses annexes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

Fait à Garons, le

8 JUIN 2020

Alain DALMAS

Maire de Garons

